



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du développement territorial ARE
Office fédéral du logement OFL
Office fédéral de la santé publique OFSP
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Office fédéral du sport OFSPO
Office fédéral des routes OFROU
Office fédéral de l'environnement OFEV

Les espaces ouverts dans les agglomérations



Editeurs

Office fédéral du développement territorial (ARE)
Office fédéral du logement (OFL)

Autres offices fédéraux participants

Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Office fédéral de l'agriculture (OFAG)
Office fédéral du sport (OFSPÖ)
Office fédéral des routes (OFROU)
Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Auteur et coordinateur

ecos, Patrik Aellig, www.ecos.ch

Rédaction

Reto Camenzind (ARE), Doris Sfar (OFL)

Groupe de suivi

Christian Bachofner (Canton d'Argovie), Clara Benzi Schmid (OFSP), Manuela Bernasconi (conseillère communale à Horw, Union des villes suisses), Sébastien Beuchat (Canton de Genève), Hans-Jörg Birrer (OFSPÖ), Gabrielle Bakels (OFROU), Heidi Haag (Association suisse pour l'aménagement national VLP-ASPAN), Gisèle Jungo (OFSP), Dave Mischler (Ville de Winterthour, Union des villes suisses), Muriel Odiet (ARE), Jean-Noël Rochat (equiterre), Martin Schwendimann (OFSPÖ), Gabriella Silvestri (OFEV), Anton Stübi (OFAG), Peter Wulschleger (Fédération suisse des architectes paysagistes FSAP)

Rencontres d'échange d'expériences

Metron Raumentwicklung AG: Adeline Grass, Beat Suter, Jürgen Hengsberger, www.metron.ch
EPF Zurich, PLUS (Planning of Landscape and Urban Systems): Adrienne Grêt-Regamey, www.plus.ethz.ch

Graphisme, mise en page

Hahn und Zimmermann, www.hahn-zimmermann.ch

Traduction

Cornélia Mühlberger de Preux

Production

Rudolf Menzi, Communication, ARE

Commande

OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch
N° d'art.: 812.100.f

Téléchargeable sous

www.are.admin.ch
www.ofl.admin.ch → Documentation → Publications → Rapports de recherche

Cette publication est aussi disponible en allemand et en italien.

Pour des raisons de lisibilité, nous avons renoncé à utiliser systématiquement les formes féminines et masculines. Nous remercions les lectrices et les lecteurs pour leur compréhension.

Mode de citation

Office fédéral du développement territorial ARE, Office fédéral du logement OFL:
Les espaces ouverts dans les agglomérations, Berne, 2014

Page de couverture

Glattpark Opfikon (Photo: Thomas Widmer)

Nous avons besoin d'espaces ouverts attractifs!

Aujourd'hui, les trois quarts de la population suisse habitent en ville ou dans les agglomérations. Environ quatre emplois sur cinq se trouvent dans ces régions urbaines. Là où beaucoup de personnes vivent, travaillent et passent leur temps libre, apparaissent aussi des conflits et des nuisances. Il est donc d'autant plus important de veiller non seulement à préserver la qualité de vie et de l'environnement, mais aussi à l'améliorer. L'existence d'espaces ouverts variés peut y contribuer grandement, en offrant l'opportunité de compenser l'importance des surfaces bâties.

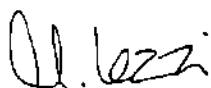
Les espaces ouverts représentent également un facteur déterminant pour réussir l'urbanisation vers l'intérieur dans les villes et les agglomérations. Il s'agit de prendre en compte les points de vues écologiques, sociaux et économiques. La densification des quartiers existants, en combinaison avec des rues à trafic modéré et des espaces verts vivants, fait partie des mesures à envisager, tout comme la création de nouveaux parcs ou la valorisation de zones de délasserement de proximité.

Les espaces ouverts remplissent de nombreuses fonctions: ce sont des lieux de jeu et de rencontre – directement sur le pas de la porte ou dans le quartier –, ils permettent de découvrir la nature, et sont propices aux loisirs, à la pratique du sport et à l'activité physique. Ils sont utilisés pour les transports, la sylviculture et l'agriculture, ils constituent la base de notre régime des eaux, contribuent à l'équilibre climatique et sont nécessaires à la préservation de la biodiversité. Leurs tâches sont donc multiples et pourtant, ils sont souvent gérés de façon non-coordonnée. Or, la diversité des espaces ouverts ne peut jouer à plein que si leur développement s'inscrit dans une vue d'ensemble.

Les cantons et les communes portent une grande responsabilité dans la mise en œuvre. Mais la Confédération a également une certaine influence sur les espaces ouverts, par exemple en matière de transports, avec sa politique des agglomérations et ses projets-modèles, ou encore dans les domaines de la biodiversité, des eaux, de la sylviculture et de l'agriculture. Elle peut renforcer leur place par le biais de la promotion du logement, en encourageant le sport et l'activité physique au quotidien ainsi que l'évolution du paysage.

La publication que vous avez sous les yeux s'adresse à tous les acteurs qui prennent part à la conception et à l'utilisation des espaces ouverts: les décideurs issus de l'administration, des autorités et des organisations dans les communes, les agglomérations, les régions, les cantons et au niveau fédéral, mais également les acteurs de la société civile, les investisseurs et les personnes en charge d'activités de planification. Cette publication se fonde sur un intense échange d'expériences mené pendant trois années avec les groupes cités ainsi qu'avec les milieux défendant des intérêts liés aux espaces ouverts.

Des perspectives prometteuses résident dans la capacité à identifier les interrelations et à relever les défis collectivement. C'est en donnant des exemples concrets qu'on peut le mieux montrer comment cela se réalise. Vous trouvez donc dans cette publication des approches provenant de toutes les régions de Suisse ainsi que des suggestions pour le développement des espaces ouverts. Pour la mise en œuvre sur le terrain, c'est vous qui êtes les experts. Saisissons ensemble les opportunités de valoriser les espaces ouverts dans nos agglomérations!



Maria Lezzi, Directrice, Office fédéral
du développement territorial (ARE)



Ernst Hauri, Directeur, Office
fédéral du logement (OFL)

«C'est précieux pour moi d'avoir quelque part un endroit où être, un endroit généreux avec un peu de vert, de nature ... un endroit où l'on n'est pas sans arrêt contrôlé et remis en place, même quand nous bougeons et faisons un peu de bruit. Un endroit où l'on peut se retrouver avec ses semblables, où l'on peut simplement vivre sa jeunesse! Un parc propre en ordre au centre est peut-être beau à regarder, mais ne m'apporte rien. Je ne saurai qu'y faire.»



L. (17),
apprentie,
Lancy GE

Table des matières

Introduction	4
Les espaces ouverts dans les agglomérations – un bien précieux	4
Comment planifier, valoriser et développer les espaces ouverts?	10
Comment réussir à développer les espaces ouverts?	12
Les espaces ouverts dans les agglomérations – une nécessité pour le présent, une précaution indispensable pour le futur	13
Les espaces ouverts dans le quartier	14
Lenzbourg: un nouveau quartier à caractère exemplaire	18
Fröschmatt, Berne: la biodiversité sur le pas de la porte	20
Yverdon-les-Bains: un coin de nature au milieu de la ville	22
Les espaces ouverts dans la commune	24
Winterthour: place à l'activité physique et au sport	28
Münsingen: préserver les richesses naturelles	30
Bernex-Confignon: un centre en pleine expansion	32
Les espaces ouverts au niveau régional	34
Le parc d'agglomération de la vallée de la Limmat: développer le paysage et les espaces ouverts en dépassant les frontières	38
Lausanne-Morges: construire la ville du futur	40
Plaine de Magadino: le parc résiste à la pression de l'urbanisation	42

Les espaces ouverts dans les agglomérations – un bien précieux

Défis et potentiels de développement

Faire du jogging le long du fleuve avant de partir au bureau, flâner un moment sur un boulevard à midi et, le soir, s'asseoir sur une place autour d'une pizza avec des amis: les espaces ouverts nous accompagnent dans notre quotidien, pendant nos loisirs ou en vacances. Nous en avons besoin, là où nous habitons, travaillons et lorsque nous nous déplaçons.

Nous entendons par espaces ouverts toutes les surfaces non couvertes par des bâtiments. Ou plus simplement, tout ce qui se trouve à l'air libre. En font notamment partie les zones de détente situées à proximité du milieu bâti. Elles permettent de découvrir la nature de multiples façons, de pratiquer une activité physique, de s'adonner à un sport, de jouer, de se ressourcer, de se détendre ainsi que de se familiariser avec l'agriculture et la sylviculture. Même dans les zones très urbanisées, il existe de nombreux espaces ouverts particulièrement importants. Il s'agit le plus souvent de places, de rues, de parcs, d'espaces verts, de jardins ou de cours intérieures.

«Entre deux, j'aime bien m'arrêter sur une place publique. Il est intéressant d'observer les passants. C'est important pour moi de pouvoir y arriver facilement. Cela n'est possible que si peu d'obstacles se trouvent sur mon chemin, et si la place se situe à proximité. Je ne fais plus que de courts trajets et ne prends presque plus le tram ou le bus. Le trafic constitue l'obstacle majeur pour avancer. Pour moi, il est important qu'il n'y ait pas de trous dans les trottoirs et que leurs bordures ne soient pas trop élevées. Et je suis heureuse de trouver sur mon chemin un banc avec des accoudoirs pour me reposer.»



Madame M. (83),
retraîtée,
Neuchâtel NE

Des espaces de vie et de mouvement

Les espaces ouverts sont d'une importance capitale pour notre qualité de vie et notre bien-être. Ils contribuent grandement à la bonne santé de la population, en offrant des installations sportives facilement atteignables et des endroits propices aux activités physiques, que ce soit devant la porte ou dans des zones de détente plus éloignées. Dans les quartiers, il est idéal de pouvoir disposer d'une structure de l'habitat permettant aux enfants et aux jeunes de jouer, de bouger et de se rencontrer. A cette catégorie, appartiennent les terrains de jeu avec du sable, de l'eau et des buissons, des arbres où grimper, du gazon ou des surfaces en dur destinées aux jeux de balles, une piste de skate ou un terrain de baseball, mais aussi des lieux de découverte «à l'état naturel», non planifiés. Un rôle primordial est joué par les rues de quartiers à trafic modéré.

Pour les personnes âgées, l'environnement proche s'avère crucial. Elles apprécient ainsi des chemins piétonniers attractifs pour se promener ainsi que des bancs les invitant à se reposer. Des réseaux pédestres et cyclistes sûrs facilitent l'accès aux espaces ouverts. De nombreuses activités sportives ont lieu en dehors des installations sportives elles-mêmes. C'est pour cette raison que les espaces ouverts revêtent aussi une grande importance pour les adultes désirant marcher, courir, faire du vélo ou du patin à roulettes.

La biodiversité a également sa place dans les zones urbanisées. Les espaces ouverts peu imperméabilisés servent de milieux naturels pour la flore et la faune et ont un impact positif sur le climat et le régime des eaux. Les zones de jardin et les terrains de jeux proches de l'état naturel, les espaces verts, les friches, les chemins en gravier et les places contribuent à la mise en réseau des biotopes et permettent de découvrir et d'expérimenter la nature de différentes manières. Dans les agglomérations, ils offrent l'occasion de compenser l'importance des surfaces bâties. Les espaces ouverts créent en plus un sentiment d'appartenance à son propre environnement. Ils permettent de se rencontrer, font office de lieux publics et favorisent l'intégration.

«Nous vivons aux abords de la ville et pouvons être dans la nature en faisant quelques pas. C'était une des conditions lorsque nous cherchions un logement. Quand nous nous promenons aux alentours avec les enfants, la présence de beaux sentiers est pratique et importante. Nous apprécions les divers espaces verts et places de jeux, qui permettent aux enfants de bouger, mais qui représentent aussi des espaces de détente, pour nous, les adultes. Cela amène plus que des objets de prestige aseptisés.»



Monsieur A. (35),
père de famille,
Brugg AG

Exemples pour des espaces ouverts

allées haies marguerite peupliers abeilles talus pies vent
 piétons bas-côtés places de parc trottoirs voitures égout
 pistes cyclables vélos bancs publics chemins pédestres
 saule pleureur cimetières chêne muraille arrosoir hérisson
 cours intérieures enfants support à vélos pergola glycines
 football pelouse sécateur espaces verts bain de soleil
 joggeur scouts bûcher parfum pic fougère forêt pives
 chevreuil espaces naturels marais silence chant d'oiseaux
 friches zone d'activités baraque flaque chardon butte
 minigolf baskets gazon installations de loisirs skateparc
 jardins familiaux drapeau grillade mauvaise herbe bavardage
 pylônes randonneurs paysages ouverts étoiles lièvres
 sentier parcs pique-nique renard roseraie poissons rouges
 crème solaire pataugeoire glaces flotteurs piscines
 marché foule places fontaine café jeux d'eau concert
 lac rivière étangs cailloux plans d'eau baignade têtards
 potager fleurs nains de jardin ver de terre chats salade
 promeneurs papillons pâturages prairies clair de lune
 talus lézards remblais mur de soutènement rails jonquilles
 oiseaux nicheurs roseaux rives vagues castor barques
 papillon barrière de jardin tondeuse pissenlit gazon dalles
 parvis rues piétonnes bac à fleurs trafic scooter poussette
 étable vaches tracteurs récolte surfaces agricoles étendues
 bac à sable terrains de jeu trampoline toilettes toboggan
 vestiaire spectateurs projecteurs survêtement terrains de sport
 coucher de soleil parasol toits terrasse vigne sauvage vue
 zones de détente farniente dimanche excursion buvette
 rires d'enfants fête de quartier zones de rencontre trottinette



Les espaces ouverts englobent toutes les surfaces non bâties. Ils sont particulièrement précieux lorsqu'ils permettent des activités variées et sont susceptibles d'évoluer encore. De haut en bas: Rue de quartier à Rorschach (Photo: Fabian Biasio); Parc de Montbenon à Lausanne (Photo: Keystone/Gaëtan Bally); Utilisation spontanée des espaces ouverts en forêt (Photo: Boris Sieverts), Terrasse du Palais fédéral à Berne (Photo: Hahn und Zimmermann); Schaffhouse (Photo: Fabian Biasio).



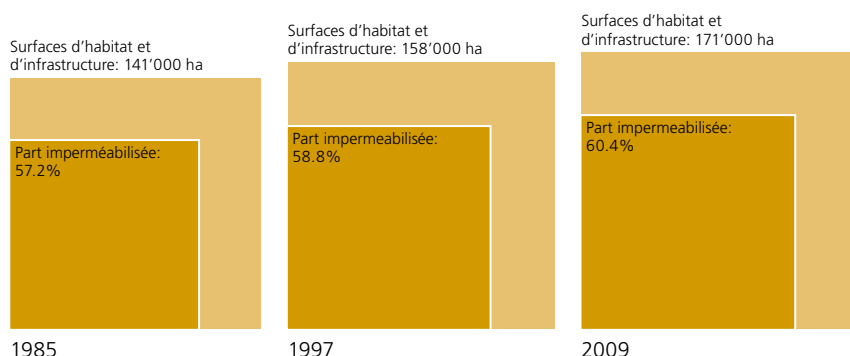
En haut: Promenade au bord du lac à Locarno
(Photo: Keystone/Martin Ruetschi)

En bas: Nouvel étang à Riehen (Photo: Département des constructions et des transports du Canton de Bâle-Ville, S. Aemisegger)

Il existe une telle variété d'aspects jouant un rôle dans le développement des espaces ouverts qu'il s'avère difficile de traiter cette thématique de manière globale, que ce soit dans la discussion politique, lors de la planification ou de la mise en œuvre. Cette publication contribue à mettre en évidence la signification et la qualité de ces espaces pour l'homme et la nature. A l'aide d'exemples concrets, elle dessine des pistes pour la planification et la pratique.

Profiter du développement de l'urbanisation vers l'intérieur

Les espaces ouverts sont soumis à une forte pression. Ce développement est surtout perceptible dans les agglomérations, où vivent aujourd'hui trois quarts de la population suisse. Selon les projections, le nombre d'habitants dans les agglomérations va augmenter de 25 % entre 2005 et 2030 dans les communes périphériques, et de 6 % dans les villes-centres. Les limites posées à l'urbanisation représentent une chance d'aménager de façon active le patchwork que forment les axes de transport, les zones industrielles et artisanales, les espaces naturels ainsi que les zones d'habitation de densité variable.



Développement des surfaces imperméabilisées dans les agglomérations
(Source: Evaluation ARE des surfaces d'habitat et d'infrastructure selon la statistique de la superficie de l'OFS, 2013)

Les citoyens se sont clairement exprimés en faveur d'un développement urbain vers l'intérieur. Les mesures de densification des espaces urbains en font partie. La densification doit se faire de telle sorte que les espaces ouverts soient valorisés ou réaménagés – cela en permettant intimité et interactions sociales. L'aménagement d'espaces extérieurs, le développement d'un site ou l'utilisation de friches industrielles en offrent l'opportunité. Le changement structurel qui a lieu dans l'agriculture et dans l'exploitation forestière ouvre la possibilité de mettre en valeur des espaces de délasserment de proximité. Le «Projet de territoire Suisse» élaboré par la Confédération, les cantons et les communes met l'accent sur l'importance de concevoir les espaces ouverts de manière attractive. A cet effet, il faut étudier de façon approfondie les espaces extérieurs dans l'environnement construit, tout comme les zones de délasserment à proximité. Au côté des surfaces publiques, les surfaces privées jouent un rôle fondamental dans le développement des espaces ouverts.

Les espaces ouverts sont essentiels pour les agglomérations

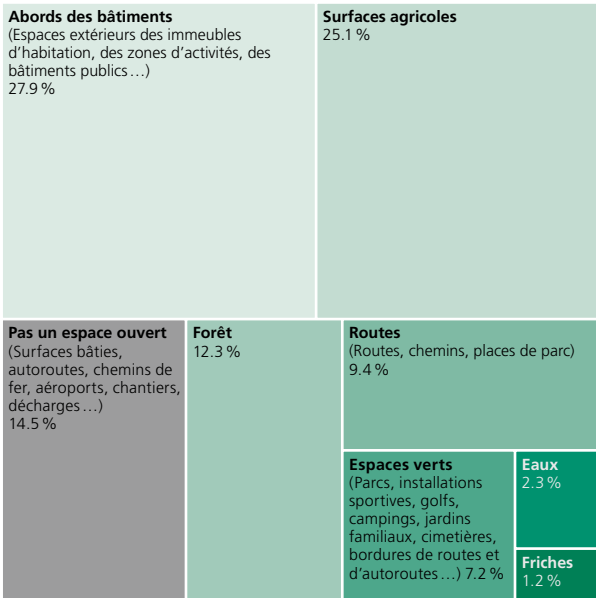
Les espaces ouverts (y compris les surfaces imperméabilisées comme les routes, les places, les terrains de sports), occupent environ 70% des surfaces dans les villes-centres et environ 85% dans les agglomérations sans les villes-centres (figure de droite). La proportion d'espaces ouverts paraît élevée, mais dans de nombreux cas la population ne peut se les approprier ou les utiliser. Parmi les surfaces d'habitat et d'infrastructure, les aires bâties, respectivement imperméabilisées, dominent. Pour cette raison, les espaces verts jouent un rôle compensatoire particulièrement important (figure de gauche).

Les pouvoirs publics doivent montrer l'exemple et les privés participer

Lors de la planification et de la gestion des espaces ouverts, les pouvoirs publics jouent un rôle exemplaire. Ils peuvent tenir lieu de plateforme de coordination recueillant les différentes aspirations et donner des impulsions pour la préservation à long terme et l'aménagement de ces espaces. A cet effet, il est nécessaire de connaître leurs potentiels et les exigences qui leur sont liées. Etant donné qu'une grande partie des espaces ouverts appartiennent à des privés, les mesures de sensibilisation des propriétaires de même qu'une collaboration avec les maîtres d'ouvrage et les investisseurs s'avèrent essentielles. Un concept global pour les espaces ouverts peut ainsi déterminer des mesures pour les différents acteurs et jouer un rôle motivant.

Le développement urbain, la densification et la construction de logements ne présentent pas de contradictions infranchissables avec la création et la sauvegarde d’espaces naturels, de délassement et d’activité physique. Mais ils posent des exigences élevées aux instances impliquées. Les autorités politiques sont à même de piloter ce développement de manière responsable. Pour ce faire, il faut des études de base, mais aussi une organisation appropriée ainsi que des ressources. Mobiliser ces dernières et, où c’est nécessaire, se les procurer, représente un défi de taille pour les cantons et les communes.

Agglomération (paysage périurbain)



Ville-centre (paysage urbain)



Structure des espaces ouverts dans la ville-centre et dans l’agglomération sans la ville-centre (Source: Evaluation ARE de la statistique de la superficie OFS (2013) pour les types «Paysage urbain» et «Paysage périurbain» de la Typologie des paysages de Suisse, ARE, OFEV, OFS, 2011)

Utiliser les marges de manœuvre

Un développement intégré des espaces ouverts exige une collaboration dépassant les disciplines et les frontières administratives, qui permette d’assurer la sauvegarde des qualités existantes ainsi que la prise en compte des besoins futurs. Dans un contexte de finances publiques limitées, il s’agit de saisir toutes les opportunités qui s’offrent afin d’identifier des interfaces de collaboration dans les régions et les agglomérations et de les maintenir sur la durée. Pour effectuer cette tâche, il n’existe pas de recette toute faite; des formes d’organisation et de collaboration appropriées peuvent toutefois offrir de nouvelles marges de manœuvre.

«On parle beaucoup des liens entre l’agriculture et les activités de loisirs, mais aujourd’hui, la production de denrées alimentaires constitue toujours et encore la base de notre exploitation agricole. Nous cultivons le contact avec les randonneurs et les promeneurs en pratiquant la vente directe de quelques articles à la ferme – par exemple des fruits, des légumes et des produits laitiers. Ce que je peux m’énerver de voir les traces laissées par les promeneurs, mais aussi par les chiens! Ce sont leurs propriétaires qui sont les malpropres. Les déchets jetés dans l’herbe rendent mes vaches malades.»



Monsieur F. (52), paysan, Cugnasco-Gerra TI

Comment planifier, valoriser et développer les espaces ouverts?

Marges de manœuvre, instruments et acteurs

De nombreuses décisions liées à la planification de l'urbanisation et des transports, à l'agriculture et à l'exploitation forestière, à la protection de la nature et du paysage, à l'économie comme aux loisirs exercent une influence sur les espaces ouverts. Une quantité d'acteurs ont la possibilité d'exercer une influence sur ces espaces: les responsables communaux de l'urbanisme et des travaux publics, les membres des autorités politiques, les spécialistes des administrations cantonales et fédérale, les représentants des différents groupes d'intérêts, les associations ainsi que les planificateurs, les maîtres d'ouvrage ou les gérances d'immeubles.

Les espaces ouverts devraient toujours être intégrés à la réflexion et considérés comme un aspect important de la planification du territoire. Leur développement exige une collaboration entre les cantons, les agglomérations et les communes, mais aussi avec la Confédération. Il faut à chacun de ces niveaux une plateforme qui coordonne les activités, sensibilise le public à cette thématique et met des études de bases à disposition des acteurs. Ce rôle peut être joué par exemple par les services d'aménagement du territoire des villes, communes et cantons. Il est également très important de coopérer avec les privés.

Les espaces ouverts devraient avoir le poids qu'ils méritent non seulement dans les outils de planification, mais également dans les lois, les ordonnances ainsi que dans les systèmes de financement et d'incitation. Ils ne sont pas à considérer comme de simples facteurs de coûts, car ils contribuent sensiblement à la qualité de vie et du milieu bâti et donc à l'attractivité d'une commune. Les espaces ouverts existants doivent par ailleurs être entretenus; leur développement et leur maintien demandent également de l'attention.

Les niveaux d'action politiques

La préservation et le développement des espaces ouverts dans les agglomérations s'effectuent à différents niveaux:

Dans les *communes*, le développement des espaces ouverts se gère au moyen des plans directeurs communaux, qui ont force obligatoire pour les autorités. Les communes peuvent aussi s'appuyer sur des lignes directrices ou des concepts (conception d'évolution du paysage, concepts pour les espaces ouverts, les installations sportives, etc.). Il s'agit alors le plus souvent de documents de base, qui permettent d'exprimer suffisamment tôt ses attentes et idées lors de projets d'urbanisme, de revalorisation de quartier ou d'autres procédures. Les plans d'affectation (règlements sur les constructions et l'aménagement, plans spéciaux, plans de quartier), quant à eux, sont contraignants pour tous sur le plan juridique. Ils sont par exemple appropriés lorsqu'il s'agit de préserver des zones vertes, de revaloriser des rues de quartiers et des espaces extérieurs ou de limiter l'urbanisation. Les communes disposent d'une marge de manœuvre relativement grande, mais doivent toujours veiller à respecter les plans et les instruments des niveaux étatiques supérieurs.

Plusieurs *cantons* connaissent des planifications au niveau régional. De telles approches sont importantes au moment de s'atteler à l'aménagement du territoire à l'échelle d'espaces fonctionnels ainsi que pour soutenir les communes et les cantons dans leurs tâches supracommunales. En font partie la planification de l'urbanisation, des transports, du paysage ou d'autres outils comme les remaniements parcellaires. Pour les *agglomérations*, les projets d'agglomération représentent un instrument de planification central, lié aux incitations financières dans le domaine des transports.

«Près de mon lieu d'habitation, il existe de nombreux sites naturels facilement atteignables. Cette proximité est fantastique! Je suis ornithologue amateur et j'apprécie de ne pas devoir prendre le train pour être dans la nature et pouvoir observer les oiseaux. C'est pour moi la meilleure preuve que nature et vie urbaine sont possibles côte à côte.»



Monsieur K. (68),
retraité,
Opfikon ZH

La loi sur l'aménagement du territoire

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire préconise une gestion économe du sol. Elle exige la séparation des zones constructibles et non constructibles, un développement de l'urbanisation vers l'intérieur, des zones urbaines compactes ainsi qu'une qualité de l'habitat appropriée. Le milieu bâti doit être conçu en répondant aux besoins de la population et comprendre de nombreux espaces verts. L'importance de pouvoir atteindre rapidement les rives des lacs et des cours d'eau, les paysages proches de l'état naturel, les chemins pédestres et cyclistes y est également ancrée.

Instruments de planification dans les régions

Plans directeurs régionaux (par ex. ZH, LU, GR), programmes de développement régionaux (BE), plans sectoriels régionaux (AG), concepts de développement ou conceptions d'évolution du paysage pour des zones situées hors du milieu bâti.



Les espaces ouverts devraient toujours être considérés comme un aspect important de la planification du territoire. Berne Bümpliz (Photo: Hahn und Zimmermann)

Quelques instruments de la Confédération

La Confédération soutient par le biais de *projets-modèles* des initiatives et des méthodes innovantes visant un développement territorial durable. Le développement des espaces ouverts en est un élément central. Le programme interdépartemental «Projets urbains – intégration sociale dans des zones d’habitation» aide les villes et les communes d’agglomération à améliorer la qualité de vie et de l’habitat dans les quartiers sensibles. Le *Programme national alimentation et activité physique* poursuit l’objectif de promouvoir la santé et l’activité physique. La *Stratégie Biodiversité Suisse*, elle, attire l’attention sur les aspects qui favorisent la mise en réseau des milieux naturels et qui permettent d’expérimenter la nature dans les agglomérations et les zones urbanisées. Les *Projets d’agglomération Transports et urbanisation* ont pour but un développement coordonné des transports et de l’urbanisation. La Confédération soutient la réalisation de ces projets grâce au *fonds d’infrastructure*. Dans d’autres domaines comme la forêt, les cours d’eau et les lacs, l’agriculture et le logement, la Confédération dispose aussi d’instruments offrant des interfaces avec les espaces ouverts.

A l’échelle des cantons, la législation cantonale sur l’aménagement du territoire et les constructions fait figure de point de référence. Lors de l’examen des plans d’affectation, le canton peut influencer sur le développement des communes. Pour les projets touchant des surfaces étendues, il existe aussi des plans d’affectation cantonaux. Les plans directeurs cantonaux, qui sont approuvés par la Confédération, contiennent des directives contraignantes pour l’aménagement du territoire. Ils permettent, entre autres, de séparer les zones constructibles des zones non-constructibles, de renforcer la protection des terres cultivées et d’identifier les surfaces d’assolement. Ils abordent également d’autres thèmes importants tels la nature et le paysage, les espaces ouverts, la mobilité douce, le réseau de transports publics. Le cadre est fourni par la loi fédérale sur l’aménagement du territoire. Cette dernière fixe également les buts et les bases en ce qui concerne le développement des espaces ouverts.

Ensemble avec les cantons, les villes et les communes, la *Confédération* s’engage pour un développement durable de l’espace urbain dans le cadre de sa politique des agglomérations. Le développement des espaces ouverts est un élément de cette politique. La Confédération peut par ailleurs exercer son influence par le biais de programmes d’encouragement dans les domaines de la promotion de la santé, des politiques environnementale et agricole ainsi que dans celui du développement territorial durable. Avec les concepts et les plans sectoriels basés sur la loi sur l’aménagement du territoire, elle dispose en plus d’un outil de planification qu’elle peut, entre autres, utiliser dans le domaine du transport ou des surfaces d’assolement. Dans le cadre de la politique agricole, les contributions à la biodiversité et à la qualité du paysage représentent un instrument d’incitation pour les surfaces agricoles utiles (Politique agricole 2014–2017).

Comment réussir à développer les espaces ouverts?

Objectifs, défis et facteurs de succès

Les potentiels des espaces ouverts peuvent se déployer au mieux si leur valeur est reconnue et qu'une conscience commune pour les développer existe. Il s'agit donc de connaître d'une part les besoins de la population, et d'autre part, de savoir quelles sont les surfaces qui rentrent en ligne de compte. Dans l'idéal, ces dernières ne devraient pas consister en des surfaces «résiduelles» isolées, mais en un réseau de différents espaces, créant un ensemble cohérent dont les différentes parties sont efficacement reliées entre elles.

Renforcer la sensibilisation aux espaces ouverts

Plus les espaces ouverts sont accessibles et susceptibles d'offrir des expériences, plus leur valeur est reconnue. Ils représentent un élément essentiel d'identification avec son propre cadre de vie. Au moment de leur conception, il s'agit donc de privilégier la qualité et de permettre à la population de donner son avis. L'aménagement et le développement de ces espaces représentent une tâche permanente.

Faciliter l'accès aux espaces ouverts

Lorsqu'on développe des espaces ouverts dans les agglomérations, il s'agit de prendre au sérieux les besoins des utilisateurs. Ces espaces devraient être aisément atteignables au moyen de chemins piétonniers et cyclistes ainsi qu'en transports publics, et être sûrs de surcroît. Ils devraient être interconnectés, pour que leur valeur en tant qu'espaces propices au délassement ou à l'activité physique puisse prendre toute son ampleur. Une gestion appropriée des visiteurs permet en outre de protéger de précieux milieux naturels pour les plantes et les animaux.

Développer les espaces ouverts

Les espaces ouverts sont une ressource mise sous pression, souvent méconnue et sollicitée de plusieurs façons. Leur développement ciblé ne peut avoir lieu qu'en tenant compte des activités de la construction, des transports, de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la protection de la nature et du paysage, ainsi que de la promotion de la santé, de l'activité physique et du sport. La préservation et la conception active d'espaces ouverts interconnectés n'est pas seulement bénéfique pour la qualité de vie, mais aussi pour la biodiversité. C'est uniquement si l'homme et la nature s'approprient ces espaces que ces derniers seront vivants et pourront se développer.

Les exemples venant de toute la Suisse que vous trouvez dans les pages suivantes montrent à quoi peut ressembler un développement et un aménagement réussis des espaces ouverts. Ils dévoilent également quelles structures, procédures et étapes mènent à des résultats positifs.

Exemples de prestations qu'offrent les espaces ouverts dans les agglomérations:

- biodiversité et espace vital pour la faune et la flore
- accès et surfaces pour la mobilité douce
- effets régulateurs sur le climat, réduction du bruit et des dangers naturels
- surface de production agricole et sylvicole
- espace de détente, d'activité physique, de rencontre et d'identification

«Je prends mon vélo pour aller au travail. J'ai donc besoin de liaisons bonnes et rapides. Je déteste les sous-voies étroits et sombres, dans lesquels on ose à peine s'engager. Dans ce domaine, on pourrait apporter des améliorations. Le soir, près de chez moi, j'aime faire une promenade ou un peu de jogging. Cela m'aide à décompresser. J'observe autour de moi, je laisse mon esprit vagabonder. Je peux ainsi à nouveau rassembler mes pensées et développer des idées.»



Madame P. (44),
ingénieure,
Flawil SG

Les espaces ouverts dans les agglomérations – une nécessité pour le présent, une précaution indispensable pour le futur

De nombreuses personnes ressentent le besoin vital d'appartenir à la fois au monde de la ville et à celui de la campagne! Si, au moment de bâtir, nous nous limitons aux surfaces déjà en zones à bâtir, les abords des espaces urbanisés, qui font figure de lieux de transition entre la ville et la campagne, prennent une importance particulière. Il s'agit de concevoir ces endroits de façon à ce qu'ils forment d'une part des confins urbains convaincants et crédibles, et, de l'autre, des espaces de détente où évoluent une multitude d'espèces et qui offrent des activités variées: jardins familiaux, terrains de jeu et d'expérimentation pour les enfants et les jeunes, espaces de vie pour les personnes excentriques ou marginales ou encore sites consacrés au troisième et au quatrième âge.

Mais la préservation et un aménagement approprié des espaces ouverts ne sont pas seulement indispensables pour le développement des agglomérations dans le présent, ils représentent également un investissement nécessaire pour l'avenir! Quelques exemples: Quel impact aura le réchauffement climatique? Aurons-nous par exemple besoin de plus d'endroits où nous rafraîchir, nous faudra-t-il mieux prévenir les crues et les périodes de sécheresse? Comment le pourcentage de personnes âgées et très âgées dans la population se fera-t-il sentir? Devrons-nous disposer d'offres d'occupations et d'activités particulières pour les retraités qui peuvent encore profiter pendant plusieurs décennies d'une vie active? Et qu'est-ce que cela signifie pour la conception des espaces ouverts: peut-être une symbiose avec l'agriculture? Avons-nous besoin de plus grands terrains d'expérimentation pour les jeunes, dans lesquels les règles bureaucratiques sont assouplies pour leur permettre de réaliser des expériences en matière de construction et de vivre ensemble?

Aujourd'hui, personne n'est capable de donner des réponses fiables à ces questions. Nous pouvons seulement essayer de faire en sorte que les mesures que nous planifions et mettons en place soient assez belles et stables, mais aussi suffisamment souples pour s'adapter aux conditions fluctuantes. Il s'agit par exemple d'adopter quelques dispositions élémentaires comme: laisser des espaces ouverts à développer pour les générations à venir, préserver la disponibilité des bons sols, protéger les lieux où se trouvent les sources d'eau potable et garder pures les eaux souterraines.

Et peut-être plus important que tout: les citoyens devraient être rendus coresponsables et s'auto-organiser pour la préservation et l'entretien des espaces ouverts!

Thomas Sieverts

*1934; Professeur d'urbanisme à Berlin, Nottingham et Darmstadt; bureau d'architecture et d'urbanisme à Bonn; il a créé le terme «Zwischenstadt» («entre-ville»), une structure du milieu bâti qui ne peut être attribuée ni à la ville ni à la campagne.



Berne Bümpliz (Photo: Forces aériennes suisses)



Quartier

Les espaces ouverts dans le quartier

Place à la rencontre et à l'activité physique

Les espaces extérieurs sont essentiels pour la qualité de vie et de l'habitat de la population dans les quartiers. Un accès aux espaces ouverts et la découverte de la nature près du domicile sont décisifs, de même que l'existence d'espaces extérieurs semi-publics. Les espaces ouverts doivent être développés en tenant compte de l'avis de la population. Il s'agit de stimuler les habitants à les utiliser et à se les approprier.

Les quartiers présentant une certaine mixité, avec des formes d'habitat et de propriété variées et différentes tailles de logement disposent de conditions propices. Le développement du quartier à une petite échelle se définit d'ailleurs aussi souvent dans un contexte plus large. La mobilité doit être planifiée de façon globale, en tenant compte des piétons, des cyclistes ainsi que des personnes à mobilité réduite, conformément aux concepts de circulation à plus grande échelle.

Lors de la valorisation de quartiers, les pouvoirs publics sont à même d'agir avant tout sur les espaces publics, ce qui peut avoir un effet d'entraînement. En collaborant avec les investisseurs privés, les plans d'affectation spéciaux peuvent favoriser le développement des espaces ouverts, en autorisant par exemple un indice d'utilisation du sol plus élevé, et en exigeant en contrepartie des espaces ouverts de qualité. La promotion de la biodiversité nécessite en premier lieu un réseau de milieux proches de l'état naturel et va au-delà de la végétalisation des toits et des façades.

Les aspects essentiels à considérer pour développer les espaces ouverts dans les quartiers sont:

- **Evaluer les besoins, soutenir la participation et l'engagement de la population du quartier ainsi que laisser cette dernière utiliser ces espaces.**
- **Créer des zones 30 km/h et des zones de rencontre (20 km/h et priorité aux piétons); encourager les liaisons piétonnes et cyclables.**
- **Concevoir des espaces verts respectueux de la nature, protéger par des mesures de planification les espaces écologiques de valeur ainsi que les cours d'eau. Réduire l'imperméabilisation du sol et prévoir des surfaces de compensations naturelles.**
- **Aménager les espaces ouverts de façon active, pourvoir dès le départ à leur entretien et permettre leur développement futur. En faciliter l'accès et le sécuriser pour la mobilité douce.**
- **Valoriser et concevoir les espaces extérieurs en collaboration avec les habitants actuels ou futurs, tout comme les investisseurs et les maîtres d'ouvrage. Aménager des espaces pour le jeu, le sport, l'activité physique et la découverte de la nature.**
- **Densifier le milieu bâti en prenant en compte les aspects sociaux et écologiques, tout en étant attentif aux personnes à mobilité réduite.**

Projets urbains

Le programme fédéral «Projets urbains» est au service de l'intégration sociale dans les zones résidentielles. Il soutient la qualité de vie et de l'habitat de la population du quartier, tout en accordant une grande importance aux espaces extérieurs. La valorisation de quartier offre l'opportunité aux pouvoirs publics d'agir sur les espaces ouverts, ce qui peut avoir un effet d'entraînement.

Aide au logement et système d'évaluation de logements SEL

L'aide au logement de la Confédération s'appuie sur la loi fédérale encourageant le logement à loyer ou à prix modérés (LOG). Cette dernière définit, entre autres, des mesures de soutien en faveur des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Le système d'évaluation de logements (SEL) de l'Office fédéral du logement (OFL) permet dans ce cadre de procéder à l'examen des requêtes. Au moyen de critères concrets, il calcule la valeur d'utilisation et l'utilité des logements et de l'environnement résidentiel pour les habitants. Il peut ainsi aussi servir d'orientation à des cercles plus larges, lors de la planification de tels bâtiments.



Parco delle Gole della Breggia: Le premier géoparc suisse s'étend entre Chiasso et Mendrisio, le long de la Breggia, sur une longueur de 1.5 km. Le chemin didactique, expliquant la fabrication du ciment telle qu'elle se pratiquait autrefois, rend l'histoire industrielle compréhensible et accessible. (Photo: F. Gianola)



Démarche participative – Espaces publics à Carouge: La ville de Carouge a mandaté l'association equiterre, afin d'améliorer l'accessibilité des espaces publics pour les seniors. Suite au diagnostic participatif réalisé, certains obstacles gênant les personnes âgées ont été supprimés et des bancs ont également été aménagés. (Photos: equiterre)

Lenzburg: un nouveau quartier à caractère exemplaire

Un bond en avant dans le développement de la ville offre à la population des espaces ouverts

Pendant plus de 120 ans, l'usine de conserves Hero, riche en traditions, se trouvait au milieu de la ville de Lenzbourg, qui compte presque 9000 habitants. Un nouveau propriétaire a acquis cette zone grande de 60'000 mètres carrés, après le déménagement des sites de production aux abords de la cité.

Dès le début, le nouveau propriétaire et les promoteurs du projet ont travaillé en étroite collaboration avec la ville pour développer le nouveau quartier «Im Lenz». Celui-ci se caractérise par une mixité d'utilisations attractives liées autant au travail, au logement destiné à toutes les générations qu'aux loisirs. Le nouveau quartier offre une haute qualité de vie et est l'un des trois sites 2000 watts certifiés de Suisse. Sa situation proche de la gare favorise la mise en œuvre d'un concept sans voitures, avec des places de parc souterraines, ce qui permet de consacrer les zones en surface aux piétons et aux cyclistes.

L'aménagement est conçu de manière à créer des espaces publics interconnectés, qui n'existaient jusqu'ici qu'aux abords du site. Le quartier possèdera un parc et une place, qui seront reliés à la zone de détente d'Aabachtal située à proximité. L'espace autour de la rivière autrefois très sollicité par l'industrie sera renaturé et rendu accessible à la mobilité douce. Un nouveau pont permettra de rejoindre le centre-ville.

Les acteurs font équipe

Le nouveau quartier se fonde de façon optimale dans la structure de la ville et permet à la commune concernée ainsi qu'aux communes avoisinantes de faire un bond gigantesque dans leur développement. La commune et le promoteur immobilier ont pris à cœur de développer ensemble un quartier durable, accueillant et accessible. Les généreux espaces ouverts constituent l'élément reliant les différentes structures bâties du site; ce sont eux qui donnent une unité au nouveau quartier.

Les concepts d'affectation ont d'abord été formulés au sein d'un comité stratégique composé de propriétaires, de planificateurs et de représentants des autorités. Cette étape a donné lieu à un plan directeur discuté largement lors de trois ateliers réunissant des élus, des riverains, des urbanistes et des représentants de l'économie. Ces rencontres ont permis à tous les groupes d'intérêt de faire entendre leur voix. Le schéma directeur qui en a résulté a servi de base pour déterminer les changements d'affectation et établir le plan d'aménagement définitif. La démarche participative a également eu pour effet de réduire fortement les oppositions. Le nouveau quartier sera construit d'ici 2018.

Dans un contrat avec les investisseurs, il a été décidé que les espaces ouverts, une fois achevés, deviennent la propriété de la ville. Une commission composée de représentants des autorités et de futurs utilisateurs est chargée d'assurer la préservation sur la durée ainsi que le développement des nouveaux espaces. Elle accompagne la réalisation du quartier et peut continuellement prendre en compte les besoins et désirs de la population. Toutes les conditions sont ainsi réunies pour qu'une zone industrielle riche en traditions soit rendue à l'homme et à la nature sous forme d'un quartier tourné vers le futur.

Points de repère: réhabilitation de friches

- Connaissez-vous des terrains susceptibles de se prêter à un changement d'affectation? Leur potentiel est-il connu?
- Disposez-vous d'une vision claire quant à la conception de leurs espaces ouverts et cette vision est-elle prise en compte dans le processus de planification?
- Avez-vous planifié ou autorisé des utilisations intermédiaires?



Le site de la fabrique de conserves Hero, riche en traditions, va se transformer en un quartier durable avec de nouveaux logements et places de travail. Les travaux de construction sont en cours.
(Photo: Losinger Marazzi AG)

Fröschmatt, Berne: la biodiversité sur le pas de la porte

Exploiter pleinement le potentiel d'un lieu

Fröschmatt est un ensemble d'habitation situé dans la partie ouest de la ville de Berne. Construit dans les années 1950, il a été entièrement assaini pour correspondre aux attentes actuelles en termes de confort et de consommation d'énergie. Les immeubles répondent aujourd'hui aux exigences du standard Minergie-P-ECO. Le lotissement se trouve ainsi en parfait accord avec la politique du logement de la ville de Berne, à qui il appartient, également en raison des mesures globales prises en faveur de la biodiversité aux alentours des bâtiments.

Le quartier de Fröschmatt est en lien avec plusieurs milieux proches de l'état naturel et peut ainsi revêtir une fonction importante en ce qui concerne la mise en réseau écologique de zones naturelles de grande valeur. Lors des aménagements extérieurs, en tant que maître d'ouvrage, la ville de Berne a fortement mis l'accent sur la préservation des richesses naturelles. Elle a conçu les espaces verts entre les immeubles de manière proche de l'état naturel et les a dimensionné généreusement. Elle a défini des espèces animales à favoriser – par exemple les orvets, différents amphibiens, oiseaux et papillons – et elle entend également privilégier les plantes indigènes sauvages.

Une nouvelle culture autour de la gestion de la nature

Tous les locataires signent une charte faisant partie intégrante du contrat de location, par laquelle ils acceptent des aménagements extérieurs proches de l'état naturel. Les engrais artificiels, les pesticides tout comme les plantes exotiques invasives ne sont pas autorisés. Par égard pour les animaux sauvages, seuls les chats d'appartement sont admis. Un pourcentage minimal de milieux proches de l'état naturel est déterminé, la disposition et l'extension des différents biotopes est par contre ouverte.

Le but de ce concept innovant est d'instaurer une nouvelle culture du contact avec son propre environnement. Un élément central en est la possibilité pour les habitants de développer et de modifier ce dernier, à l'intérieur d'un certain cadre, selon l'évolution de leurs besoins. Les aménagements extérieurs leur permettent de se détendre, de se rencontrer et de s'identifier avec leur environnement ainsi que d'observer la nature.

Un jardin potager, un terrain de jeu pour les enfants ou encore une piste cyclable: les souhaits des habitants sont recueillis, un projet est élaboré, puis il est discuté avec eux et adapté. Avec le temps, un groupe de jardinage s'occupera de la gestion et du développement d'une partie de l'espace.

Des mesures d'accompagnement comme la création de places de parc pour les vélos, la planification de lieux propices à la rencontre et à l'activité physique comme au sport contribuent à la promotion de la santé. Il s'agit d'un projet pilote qui se veut exemplaire du point de vue de l'écologie. Il sera soumis à une évaluation et les bases élaborées devront prouver qu'il peut servir de modèle pour d'autres projets similaires.

Points de repère: assainissement des immeubles d'habitation

→ Connaissez-vous les besoins des habitants (jeunes, familles, personnes âgées) en ce qui concerne les alentours des bâtiments et les prenez-vous en compte lors de la conception des espaces ouverts?

→ Y-a-t-il aux alentours des richesses naturelles existantes et des potentiels de valorisation?

→ Connaissez-vous les qualités des terrains extérieurs et ceux-ci rendent-ils possibles une utilisation variée, même en cas d'augmentation de la densité bâtie (espaces de jeu, sport et activité physique, accès à la nature)?

→ Est-ce que les espaces extérieurs pourront être développés en fonction de besoins futurs et avez-vous planifié les questions de soins et d'entretien?

→ Existe-t-il une planification à un niveau supérieur, qui vise à améliorer les alentours des immeubles d'habitation (par exemple pour la mobilité douce, la modération du trafic, la découverte de la nature, l'accès aux zones de délasserment de proximité)?

Stratégie Biodiversité Suisse

Encourager la biodiversité dans les zones urbaines est un but de la stratégie suisse pour la biodiversité. Dans ces lieux justement, des mesures appropriées doivent permettre la création de milieux naturels reliés entre eux, afin de préserver les espèces typiques et de permettre à la population d'avoir accès à la nature là où elle habite.



Les espaces extérieurs de Fröschmatt jouent un rôle important pour la mise en réseau écologique de zones naturelles de valeur.
(Photo: Hahn und Zimmermann)

Yverdon-les-Bains: un coin de nature au milieu de la ville

Le Jardin de poche, un lieu de convivialité pour le quartier

Mettre à disposition des espaces verts pour des utilisations communes et renforcer les liens entre les générations: tels sont les objectifs qu'on peut atteindre avec un Jardin de poche situé au milieu de la ville, comme on en trouve à Yverdon-les-Bains. Le site localisé dans le quartier Pierre-de-Savoie a été choisi suite à une concertation entre Promotion Santé Suisse et Pro Senectute, menée dans le but d'améliorer la cohabitation entre les différents groupes de la population. Les éducateurs de rue ont identifié les souhaits des habitants de disposer d'espaces de rencontre dans cette zone très urbanisée. Par ailleurs, la commune possédait une parcelle appropriée disponible au cœur de ce quartier.

C'est ainsi que la ville a développé un Jardin de poche en partenariat avec l'association equiterre. Les habitants intéressés ont pu faire part de leurs désirs dans des ateliers et ensuite choisir, dans des esquisses élaborées par des paysagistes, la conception définitive ainsi que les espèces à planter. En élaborant un plan directeur, la Ville a en plus veillé à ce que le jardin s'intègre dans son environnement tout en laissant la place à d'éventuels aménagements futurs.

Une coopération intergénérationnelle

Les élèves de l'école primaire du quartier ont pris part aux réflexions concernant les espèces végétales à planter, à la préparation des plantons et aux plantations. C'est ainsi que des plantes indigènes ont été choisies – une mesure favorisant la biodiversité, validée par des spécialistes et réalisée avec les habitants du quartier. Grâce à cet exemple concret de proximité, les enseignants ont pu sensibiliser leurs élèves à la thématique de la biodiversité et observer avec eux les plantes et leurs impacts sur la faune urbaine au fil des saisons.

Les habitants du quartier ont également participé aux travaux de réalisation du jardin. En plus des plantages, il existe dans le Jardin de poche et ses alentours des chemins, des zones de rencontre, des bancs, un espace de jeux et une fontaine. Les enfants ont imaginé les mosaïques de cette dernière en participant à un concours de dessin. Des personnes âgées ont ensuite réalisé et installé la mosaïque avec les enfants.

La participation de la population, la publication du plan et le feu vert politique ont permis de garantir le processus démocratique. Le projet a été soutenu par la Loterie Romande, le Fonds Suisse pour le Paysage et la Confédération.

Points de repère: espaces ouverts dans le quartier

- Existe-t-il des espaces ouverts appropriés au sein du milieu bâti ou à ses abords qui pourraient être mis à disposition de groupes de la population, que ce soit temporairement ou durablement?
- Connaissez-vous les besoins de la population du quartier? Est-elle impliquée dans le processus de conception et de réalisation?
- Ce projet mène-t-il à une valorisation des espaces ouverts et est-il d'intérêt public?
- Les responsabilités sont-elles clarifiées et réglées de façon contractuelle?
- Avez-vous prévu les ressources nécessaires pour accompagner le processus (participatif)?



Le besoin de zones de rencontre a mené à la réalisation d'un Jardin de poche à Yverdon-les-Bains.
(Photo: equiterre)



Bienne (Photo: Forces aériennes suisses)



Commune

Les espaces ouverts dans la commune

La planification et les objectifs sont déterminants

En ce qui concerne la préservation et le développement des espaces ouverts dans les agglomérations, il s'agit de bien coordonner la planification de l'urbanisation, des transports, des espaces ouverts, de la forêt ainsi que des zones agricoles. Les aspects naturels et paysagers ainsi que la préservation d'espaces de délasserement de proximité sont capitaux, tout comme la création de nouveaux espaces ouverts de grande qualité et permettant des usages variés.

La commune a pour tâche d'élaborer une vision et des objectifs à long terme pour le développement de son territoire. Ceci concerne également la nature et le paysage – par exemple avec les corridors écologiques et les cours d'eau –, la gestion des espaces ouverts, l'aménagement du paysage, l'agriculture, la sylviculture ainsi que l'activité physique et le sport. La mobilité, quant à elle, se gère aussi en grande partie au niveau de la commune.

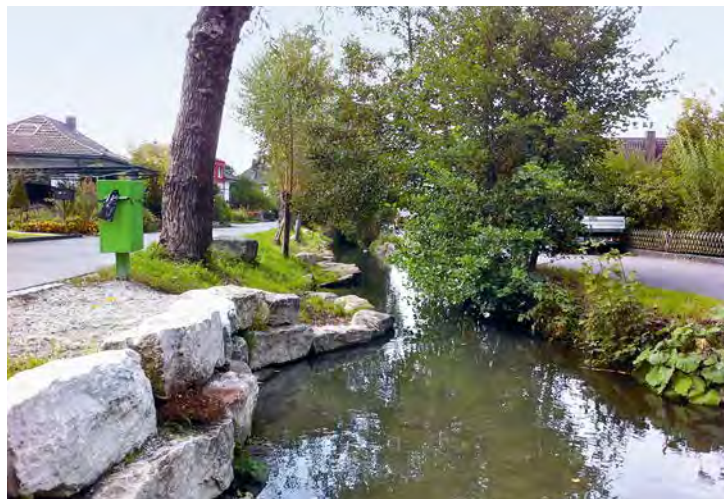
Dans l'idéal, le développement des espaces ouverts doit faire partie de toutes les conceptions et lignes directrices au niveau de la commune. Au premier plan, figure une conception directrice, définissant tant les aspects architecturaux que les espaces ouverts, et qui sert de base pour définir les affectations. Mais aussi des concepts traitant d'autres thèmes comme la mobilité ou des groupes de population spécifiques sont susceptibles de favoriser ce développement ainsi que la mobilité douce. Différents espaces peuvent se prêter à une revalorisation écologique: les friches, les surfaces de succession biologique et les zones rudérales tout comme les surfaces agricoles résiduelles, qui ne peuvent plus être exploitées de façon rentable.

Les principaux points à considérer pour développer les espaces ouverts dans les communes sont:

- Identifier les qualités des espaces ouverts privés et publics. Rendre les places et les espaces de rencontre sûrs et multifonctionnels.
- Prendre en compte les aspects paysagers dans les plans d'affectation et la planification des équipements et les mettre en œuvre de manière ciblée. Promouvoir des paysages variés et accessibles, par exemple avec des projets de qualité du paysage.
- Planifier la valorisation écologique dans les lotissements et à leurs abords, prendre des mesures pour encourager la biodiversité.
- Rendre accessibles les espaces ouverts. Ils doivent être directement atteignables à pied, à vélo ou en transports publics. Encourager le sport, l'exercice physique et les activités de loisirs.
- Planifier la mobilité de façon globale, promouvoir les modes doux et les transports publics au moyen de concepts de mobilité à l'échelle de la commune et créer des réseaux de chemins interconnectés, attractifs et sûrs.
- Protéger juridiquement les espaces ouverts. Organiser dans le long terme leur entretien, renouvellement et création, aussi au niveau intercommunal.
- Préserver la forêt ainsi que les espaces agricoles et paysagers de valeur. Coordonner l'utilisation de ces espaces pour les activités économiques et de loisirs.

Les contributions à la qualité du paysage

Dans le cadre de la politique agricole 2014–2017, grâce aux contributions à la qualité du paysage, les besoins régionaux peuvent être pris en compte et des valeurs culturelles liées au paysage être favorisées de façon ciblée. Sur la base de concepts de mesures régionaux, élaborés par les cantons en fonction des projets, des prestations paysagères spécifiques fournies par les exploitants sont soutenues au moyen de contributions. Le but principal est la sauvegarde de la diversité paysagère de la Suisse.



Concept pour les espaces ouverts de Suhr AG:
En gardant une vue d'ensemble, Suhr veut
préserver de façon systématique les espaces verts
et valoriser les quartiers. Le concept pour les
espaces ouverts sert de base pour la planification
future et d'instrument de pilotage pour
le développement urbain dans la commune.
(Photos: SKK architectes paysagistes)



Winterthour: place à l'activité physique et au sport

Winterthour promeut le sport et l'activité physique de façon ciblée dans la population

Winterthour est connue pour être une cité-jardin. Les espaces verts urbains et les parcs embellissent la ville, les collines couvertes de forêts et les zones vertes aux alentours attirent les promeneurs. La santé et le bien-être de la population sont au centre de la promotion faite par la ville pour le sport et l'activité physique. Cela se concrétise sous la forme du concept «Place à l'activité physique et au sport», qui tient lieu d'exemple au niveau national.

Au lieu de seulement recenser les besoins en installations sportives, Winterthour a entrepris d'établir un état des lieux complet de ses espaces ouverts et de leurs qualités. Les résultats ont servi de base à l'établissement d'un dialogue au sein d'un groupe de planification coopératif, impliquant des représentants des associations sportives, de la population et de l'administration. Ce travail a abouti fin 2009 à un rapport exhaustif comportant des recommandations d'actions précises pour développer les espaces destinés au sport et aux activités physiques à Winterthour.

Des suggestions concrètes, des instructions, des outils de travail et surtout de bons exemples tirés de la pratique et figurant dans le manuel «Place à l'activité physique et au sport» ont servi de base pour la politique à mener en ce qui concerne l'exercice physique, le sport et les espaces ouverts. Ce document représente un guide essentiel pour l'administration communale et contient des directives quant à la planification, la construction et l'entretien des espaces publics dédiés au jeu et au mouvement.

Prendre en compte tous les groupes d'âge

L'intention première qui ressort du concept est la suivante: «Des espaces propices au sport et à l'activité physique facilement accessibles, bien équipés et transgénérationnels sont à la disposition d'un maximum d'habitants de Winterthour». Toutes les mesures doivent si possible être élaborées en intégrant les partenaires et les personnes concernées. Il s'agit d'être attentif à préserver des espaces pour le sport et l'activité physique suffisamment tôt dans les projets de construction de plus grande importance.

De façon ciblée, les espaces déjà existants sont rendus accessibles pour tous et de nouveaux sont aménagés. Chaque enfant doit ainsi pouvoir trouver une place de jeu dans un rayon de 300 mètres autour de son logement. Pour atteindre les lieux destinés à l'activité physique, le réseau de chemins piétonniers, cyclistes et de randonnée est amélioré et complété. La procédure permettant d'instaurer des zones de modération de trafic dans les quartiers d'habitation a été simplifiée. Les terrains de jeu et les places de sports sont conçus de façon multifonctionnelle et sont favorables aux familles. Les groupes de la population jusqu'ici inactifs sont encouragés à s'adonner à des activités physiques.

Les principes de base du manuel «Place à l'activité physique et au sport» ont rapidement pu être mis en pratique par l'administration. Même des urbanistes externes sont sensibilisés aux demandes exprimées, par exemple quand il s'agit d'aménager les espaces extérieurs de grands lotissements. L'ancien site industriel Sulzer Oberwinterthur a ainsi été transformé en un lieu attractif d'habitation, de travail et de loisirs. Il comprend un parc qui rejoint la ceinture verte reliant trois gares entre elles. D'autres exemples de réalisation sont la place de jeu du Nägelsee, conçue de façon participative, le nouveau sentier de jogging et de walking sur le Brühlberg ou encore le circuit de randonnée qui longe les frontières communales, créé à l'occasion du 750^e anniversaire de la ville de Winterthour.

Points de repère: sport et activité physique

- Disposez-vous d'une vue d'ensemble des installations sportives, des espaces publics et des autres espaces situés dans l'agglomération ou dans les zones de détente à proximité, qui sont importants pour le sport et l'activité physique?
- Les infrastructures et les espaces sont-ils accessibles à tous et leur utilisation est-elle attractive?
- Avez-vous pensé aux besoins des jeunes, des personnes actives, des seniors et des personnes handicapées?
- Les terrains extérieurs des écoles sont-ils accessibles au public et utilisables?
- À côté des activités favorisant l'activité physique et le sport, encouragez-vous aussi les contacts sociaux, la découverte de la nature et la mobilité douce?
- Pour ce faire, intégrez-vous les associations, notamment sportives, et les groupes d'intérêt?

Recommandations d'actions et principes du concept de Winterthour

- La ville de Winterthour ...
- ... est à l'écoute des besoins des utilisateurs
- ... décide de la forme et de l'ampleur de la participation pour chaque projet
- ... offre une marge de manœuvre pour la conception
- ... utilise des matériaux naturels
- ... met en réseau les espaces de jeu et d'activité physique
- ... agit de façon pragmatique et concertée avec les maîtres d'ouvrage privés



Installation sportive de la Schützenwiese (en haut): située au centre, elle offre une infrastructure pour le sport associatif, le sport d'élite, le sport populaire et les cours d'éducation physique. (Photo: Stefan Schaufelberger, Winterthour)

Reitplatz (à droite): dans la zone de délassement située au bord des rives de la Töss, de nombreuses surfaces multifonctionnelles invitent à s'adonner à des activités physiques, à se détendre et à se rencontrer. (Photo: Service des sports de la Ville de Winterthour)



Münsingen: préserver les richesses naturelles

Des prescriptions pragmatiques pour pérenniser les espaces naturels et les zones de détente de valeur

Habituellement, ce sont les projets de construction imminents qui déterminent le développement urbain d'une commune. Cela mène à une planification à court terme sans véritable vue d'ensemble. Avec la révision de son plan d'aménagement local de 2010, la commune de Münsingen a montré comment agir différemment. Cette commune-centre, située dans la vallée de l'Aar entre Berne et Thoune et comptant 11'500 habitants, a fixé une frontière claire à la zone urbanisée et a pris une série de mesures exemplaires en ce qui concerne l'aménagement des espaces ouverts à l'intérieur du milieu bâti.

Cela inclut une densification prudente et la création délibérée d'espaces ouverts publics. Il s'agit aussi de porter une grande attention à préserver les caractéristiques du lieu. Avec le régime de base en matière de construction (règlement de construction, plan de zones), le parlement communal oblige les propriétaires à se tenir à ces principes. Ceux-ci s'appliquent également à l'aménagement des espaces extérieurs, essentiel pour le développement des espaces ouverts.

L'objectif principal de toutes les mesures est d'élever la qualité de vie de la population en développant les espaces ouverts et en favorisant la biodiversité. Pendant le processus, la population a eu l'occasion de s'exprimer: la Commune a organisé des forums de citoyens et s'est appuyée sur les résultats obtenus lors de ces rencontres pour élaborer une conception directrice menant à la révision du plan d'aménagement. Ce dernier est entré en vigueur suite à plusieurs décisions de l'exécutif et du législatif de la commune ainsi qu'à un scrutin référendaire, avant d'être finalement validé par le canton de Berne.

Des milieux proches de l'état naturel pour les hommes, les animaux et les plantes

La commune a déjà joué un rôle actif au milieu des années 1990 en prenant des mesures en faveur de la biodiversité, en aménageant par exemple les alentours des établissements scolaires et des installations sportives dans le respect de la nature, en revitalisant les cours d'eau et en facilitant l'accès aux rives, ce qui a permis la création de zones de détente de valeur. Plus tard, le site de la STEP a peu à peu été aménagé de façon naturelle, dans l'idée de créer des espaces de vie pour les animaux et les plantes.

Par ailleurs, les espaces dédiés à l'agriculture sont préservés et, dans la mesure du possible, exploités de façon durable. Un concept de mise en réseau se fondant sur l'ordonnance sur les paiements directs y contribue. Les biotopes de forêts et de prairies sont protégés, les cours d'eau coulent librement, les nouvelles constructions disposent de terrains extérieurs si possible proches de l'état naturel. La commune n'a pas seulement renaturé le Grabebach, mais l'a aussi entièrement remis à ciel ouvert sur une distance d'un kilomètre.

La promotion de la mobilité douce et des transports publics fait également partie intégrante du plan directeur de Münsingen. La commune s'efforce de combler les lacunes de son réseau de chemins. Elle a aussi été à l'origine du réseau de bus local. Les zones 30 sont largement présentes dans la commune et doivent être étendues également à la route cantonale.

Points de repère: aménagement du paysage au niveau communal

→ Disposez-vous d'une base de planification pour développer la nature et le paysage à l'intérieur, à l'extérieur et aux abords du milieu bâti?

→ Agissez-vous de manière exemplaire lors de la planification, de la conception et de l'entretien des espaces ouverts publics?

→ Lors de changements d'affectation ou de nouvelles mises en zones constructibles, faites-vous en sorte que les privés contribuent à promouvoir la biodiversité ou à valoriser le paysage?

→ Disposez-vous de zones de délasserement attrayantes, facilement atteignables au moyen de la mobilité douce?

Les contributions à la biodiversité

En s'appuyant sur la loi fédérale sur l'agriculture et la loi sur la protection de la nature et du paysage, la Confédération soutient la création et la mise en réseau de surfaces de promotion de la biodiversité. Ces dernières doivent offrir des niches aux animaux et aux plantes à l'intérieur des terrains cultivés, en complément des zones protégées. Il est demandé qu'un concept soit établi, qui corresponde aux exigences cantonales validées par la Confédération relatives à la mise en réseau. Ce concept doit être avalisé par le canton. Les contributions à la biodiversité représentent ainsi des incitations volontaires permettant d'agir en faveur de la biodiversité et de la mise en réseau des milieux naturels.



Vue sur le paysage du Grabebach renaturé, qui a en partie bénéficié d'un nouveau tracé.



De l'espace pour la nature dans un ancien bassin de clarification à la station régionale d'épuration des eaux.
(Photos: Commune de Münsingen)

Bernex-Confignon: un centre en pleine expansion

Développer urbanisation et agriculture ensemble et de façon ciblée

Le canton de Genève se caractérise par une juxtaposition de la ville et de la campagne dans un espace restreint. Avec l'urbanisation croissante, de nouveaux centres régionaux voient le jour. Bernex, une commune située à l'extrémité ouest de l'agglomération entre le Rhône et l'Aire, représente l'une des principales zones de développement autour de la ville-centre. Un centre villageois agrandi, des zones urbanisées plus récentes ainsi que des surfaces dédiées à l'agriculture y coexistent.

Dans le cadre des grands projets cantonaux de développement, des études ont été menées pour voir comment Bernex et la commune voisine de Confignon pourraient accueillir 20'000 nouveaux habitants et offrir de nouvelles places de travail sans pour autant diminuer la qualité de vie des résidents. L'ensemble du périmètre fait l'objet d'un concept général urbanisation – mobilité – environnement comprenant notamment des axes de mobilité, des parcs et des zones de rencontre. La définition d'une charpente paysagère fonde une structure d'accueil respectueuse de la trame viaire et parcellaire. De nouveaux quartiers sans voitures sont prévus ainsi que des espaces verts et des surfaces favorables à l'activité physique et au sport.

Une nouvelle ligne de tram permet de requalifier la route de Chancy très fréquentée en un large boulevard. Une gestion des eaux à ciel ouvert sera assurée.

Un parc paysager urbain

Le projet porte une attention particulière à la conservation de la trame paysagère située entre le Rhône et l'Aire. Les surfaces forestières et agricoles qui la composent, essentielles à la biodiversité, sont pourtant menacées par l'extension de l'urbanisation. Le concept d'un parc agro-urbain au nord de Bernex et de Confignon est né d'un concours international d'idées. Il permettra de concilier une agriculture active et proche de la nature avec les besoins d'activités physiques et de détente de la population urbaine.

Des espaces ouverts interconnectés représentent une des conditions nécessaires au maintien d'une agriculture efficace et de la biodiversité. La «ferme urbaine» constitue une des pièces maîtresses du parc paysager. Des produits locaux y seront présentés et commercialisés, avec le but de rapprocher population et agriculture. Il faut également évoquer ici la mise en réseau avec d'autres espaces ouverts tels que le parc des Evaux à Onex.

Les mesures du «Grand projet Bernex» sont issues du projet d'agglomération du Grand Genève et ancrées dans le plan directeur cantonal. Un échange intense entre les planificateurs et les représentants des différentes communautés, du canton, des divers groupes d'intérêt et de la société civile, a eu lieu.

Points de repère: espaces ouverts et zones de délasserment dans les agglomérations

- Savez-vous où se trouvent les zones de détente situées à l'intérieur du milieu bâti, également dans la perspective d'un développement futur de la commune?
- Avez-vous protégé sur le long terme les fonctions des espaces ouverts de taille plus importante, en particulier pour l'agriculture et la détente?
- Veillez-vous à garantir les fonctions de délasserment et à modérer le trafic lors de nouveaux projets de construction?
- Où disparaissent des espaces ouverts, où apparaissent de nouveaux besoins?
- Connaissez-vous les besoins des différents groupes d'utilisateurs et ceux-ci peuvent-ils être intégrés dans une démarche participative dans le but de valoriser les espaces ouverts concernés?

Les concours d'aménagement et d'idées

Les concours d'aménagement et d'idées peuvent servir d'impulsions importantes pour le développement de l'urbanisation et des espaces ouverts en particulier. Selon le degré de précision de la planification, les concours d'idées ou ceux d'urbanisme représentent l'instrument adéquat pour préserver et augmenter la qualité du milieu bâti. Il est important d'intégrer la population assez tôt lors de la réalisation des projets.



Les limites entre milieu bâti et paysage nécessitent une attention particulière. (Photo: Commune de Bernex)



Genève (Photo: Forces aériennes suisses)



Les espaces ouverts au niveau régional

Une vue d'ensemble dépassant les frontières

De nombreux défis concernant les espaces ouverts peuvent seulement être traités dans un contexte régional, au moyen d'une planification intercommunale. Les instruments de planification à cet effet sont les plans directeurs régionaux, les plans sectoriels, les conceptions directrices ainsi que la planification intercommunale dans le cadre des conférences de planification régionale (associations de planification régionale). Il est nécessaire de prendre en compte les interconnexions entre les espaces ouverts ainsi que de tout mettre en œuvre pour les préserver et les développer en commun, au-delà des questions de compétences et de territoire. A cet effet, les concepts intercommunaux pour les espaces ouverts, qui traitent aussi les questions financières et veillent à un juste équilibre des intérêts, sont d'une grande aide.

Par ailleurs, il s'avère de plus en plus évident que chaque commune ne doit pas forcément remplir toutes les exigences sur son propre territoire. Les projets d'agglomération, la Stratégie Biodiversité Suisse et la Conception Paysage suisse peuvent également contribuer à préserver et à développer les espaces ouverts sur le plan régional.

L'identification de la population avec son environnement est souvent faible dans les agglomérations. Dans de nombreux cas, ces espaces ne déploient leurs effets sur l'identité des habitants que lorsqu'ils peuvent être appropriés.

Les points à considérer pour développer les espaces ouverts au niveau régional sont les suivants:

- Définir les éléments principaux des qualités spatiales existantes et désirées et créer une conscientisation régionale autour du paysage et des espaces ouverts.
- Fixer ensemble des buts dans le cadre de la planification intercommunale, déterminer les points importants en ce qui concerne le trafic, l'urbanisation, la nature et les espaces ouverts. Planifier les espaces à mettre en réseau et à développer.
- Délimiter l'urbanisation, planifier à l'échelle intercommunale (remaniements parcellaires en tenant compte des avis des propriétaires, gestion intercommunale des surfaces). Déterminer les franges urbaines et les zones de détente de proximité et les valoriser de manière intégrée.
- Protéger et ménager les terres agricoles en accord avec l'aménagement du territoire, la loi forestière et l'agriculture. Créer des axes de mise en réseau et des corridors naturels. Prendre en compte les changements climatiques, planifier des affectations adaptées et sauvegarder les couloirs de ventilation importants.
- Gérer le trafic de manière globale et en prenant en considération les différents systèmes, planifier la mise en réseau de la mobilité douce et des transports publics de façon intercommunale.
- Etablir une planification régionale en ce qui concerne le sport, l'activité physique et les loisirs.
- Protéger les espaces ouverts à large échelle, prendre en considération les besoins des habitants et des utilisateurs. Régler les affectations et les droits d'accès.

Projets-modèles pour un développement territorial durable

Les projets-modèles de la Confédération indiquent de façon exemplaire à quoi peut ressembler un développement territorial durable. Ils montrent comment définir des intérêts communs et développer des projets dans le cadre d'un processus politique supracantonal et supracommunal. Il en résulte un modèle à même de s'adapter à d'autres agglomérations pour développer les espaces urbains. La Confédération offre, dans le cadre de sa politique des agglomérations, un soutien technique et financier pour la collaboration et l'échange d'expériences.

Projets d'agglomération Transport et urbanisation

Les contributions fédérales pour les infrastructures liées au trafic sont versées sur la base des projets d'agglomération. Ceux-ci sont adaptés régulièrement. Ce sont les cantons et les communes qui sont chargés de leur élaboration. Dans ce but, ils s'organisent au sein d'organismes responsables, déjà existants ou nouveaux.



Eurodistrict Trinational de Bâle: La préservation et le développement des espaces ouverts reliés les uns aux autres (ici la Wiese dans le parc de Lange Erlen) font partie des stratégies de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB). Des projets transfrontaliers sont réalisés dans le cadre de l'IBA (Exposition internationale d'architecture) Basel 2020. (Photo: Département des constructions et des transports du canton de Bâle-Ville, S. Aemisegger)



Conception directrice de Lucerne Sud: Lucerne, Kriens et Horw ont élaboré ensemble une conception directrice du développement urbain et des espaces ouverts. Il s'agit d'un élément fondamental pour faire de la région de Lucerne-Sud une structure urbaine ouverte et connectée comportant des zones vertes et de détente attractives. (Photo: ARGE Halter/Eberli, montage: raumgleiter)

Le parc d'agglomération de la vallée de la Limmat: développer le paysage et les espaces ouverts en dépassant les frontières

Un réseau varié de paysages et d'espaces ouverts crée un cadre de vie attractif de Baden à Zurich

Dans la vallée de la Limmat, une des régions économiques les plus dynamiques de Suisse, le paysage et les espaces ouverts ne représentent pas seulement un facteur d'attractivité économique. L'environnement naturel, en effet, contribue de façon décisive à la qualité de vie de quelque 250'000 habitants. Des sondages ont montré que le paysage et la nature ont plus d'importance pour la population que des impôts bas ou encore l'offre de places de travail.

Le parc d'agglomération de la vallée de la Limmat génère une prise de conscience autour d'un paysage commun, met en avant la région comme espace de détente et de nature et donne des impulsions au-delà du territoire lui-même pour développer et concevoir à proximité des zones paysagères propices à la détente. La préservation et le développement d'un réseau continu de liaisons pour la mobilité douce sont essentiels dans ce processus.

Ces dernières années, les espaces naturels et ouverts ont fortement été mis sous pression en raison de nombreux projets d'urbanisation et d'infrastructures. C'est là que le parc d'agglomération de la vallée de la Limmat intervient, et ceci tant au niveau intercommunal qu'intercantonal. Les cantons d'Argovie et de Zurich, avec les associations de planification régionale, la ville de Zurich et 16 autres villes et communes, ont donc élaboré un concept intercantonal pour les espaces ouverts, qui contient des stratégies portant sur ces derniers et sur le paysage.

Le résultat de cette collaboration qui dépasse les frontières politiques et sectorielles est le parc d'agglomération de la vallée de la Limmat, né en 2010 comme un espace continu dédié à la détente et à la nature. Le cours bleuté de la Limmat, généreux paysage de nature, de culture et de loisirs, en constitue la colonne vertébrale, avec les collines couvertes de forêts et les espaces libres entre les zones urbanisées.

S'arrêter au bord de l'eau, se ressourcer dans la nature

Parmi les premiers projets réalisés, on compte le chemin longeant la Limmat avec une liaison piétonne et cycliste allant de Zurich à Baden ainsi que des possibilités de s'arrêter au bord de l'eau et de se ressourcer dans la nature. Cet axe relie les offres naturelles et culturelles et les rend plus aisément accessibles. Dans le projet du couloir paysager Sulperg-Rüsler, des perspectives communes en ce qui concerne le paysage et les espaces ouverts sont esquissées par les communes de Neuenhof, Killwangen, Wettingen et Würenlos.

Grâce à la mise en œuvre sur place, le concept devient de plus en plus réel pour la population. Une randonnée ou un tour à vélo le long de la Limmat est attrayant à plus d'un titre: dans les zones alluviales de la rivière entre Dietikon et Geroldswil, on peut observer des plantes et des animaux; au couvent de Fahr, il est possible de déguster des plats régionaux. L'île de la Limmat à Spreitenbach invite à sauter dans l'eau fraîche et les rameurs ont le loisir de s'adonner à leur passion sur le lac de barrage. Quant à l'abbaye cistercienne située à Wettingen, elle représente une expérience culturelle inoubliable. Le parc d'agglomération devrait avoir entièrement pris forme jusqu'en 2025.

Points de repère: concept régional pour les espaces ouverts

→ Existe-t-il des formes de collaboration intercommunale (par ex. planification régionale/projet d'agglomération) et ces dernières sont-elles utilisées également pour développer les espaces ouverts?

→ A l'échelle intercommunale, les qualités relatives à la nature et au paysage, à la mobilité douce, au sport et à l'activité physique sont-elles connues? En est-il de même pour les lacunes? A-t-on inclus les principaux acteurs de l'agriculture et de la sylviculture?

→ Dispose-t-on, à l'échelle intercommunale, d'une conception directrice régionale et d'un programme permettant de mettre en œuvre des mesures de développement des espaces ouverts? Y a-t-il des projets phares, permettant d'éveiller l'intérêt d'un large public?

→ Cette conception directrice est-elle liée à l'instrument contraignant que sont les plans d'affectation?

Une collaboration intercantonale

Une direction de projet ad hoc a organisé la coopération des communes concernées, y compris la ville de Zurich, les associations de planification régionale (Baden Regio, Zürcher Planungsgruppe Limmattal) ainsi que les cantons d'Argovie et de Zurich.

Grâce à un large soutien politique, deux conseillers d'Etat et 17 présidents de villes et de communes ont pu signer en septembre 2009 la déclaration d'intention qui prévoit de réaliser le parc d'agglomération de la vallée de la Limmat pas à pas dès 2010.



Le parc d'agglomération de la vallée de la Limmat montre de manière exemplaire comment on peut développer des espaces ouverts en dépassant les frontières. (Photo: Département des constructions, des transports et de l'environnement du canton d'Argovie)

Lausanne-Morges: construire la ville du futur

Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges appréhende le territoire de manière globale

Au nord du Léman, s'étend un large territoire à forte concentration urbaine comprenant quatre centres d'une certaine importance allant de Morges à Pully en passant par Renens et Lausanne. Là, 26 communes, 5 schémas directeurs, les régions de Lausanne et de Morges, le canton de Vaud et la Confédération planifient ensemble l'agglomération de demain dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges («PALM 2012»), 2^e génération.

La stratégie de maintien ou de création des espaces ouverts occupe une place importante dans ce projet partenarial, qui a pour but de «construire la ville de demain». Un des principaux objectifs est d'augmenter la qualité de vie et de renforcer le sentiment d'identification des habitants avec leur environnement. Le projet d'agglomération définit des sites destinés à accueillir une activité économique intense ou, au contraire, d'autres zones à protéger. Les connexions entre les espaces bâtis et non bâtis sont développées avec soin. A cet effet, il existe des projets et des études spécifiques dans tous les secteurs.

Le PALM 2012 met un accent particulier sur la création de parcs urbains et de quartier, d'espaces publics de qualité, mais également sur la valorisation des rives des cours d'eau et du lac ainsi que des cordons boisés. Le but est de mettre en place et de renforcer un réseau d'espaces verts et d'espaces naturels qui relient les lieux structurants du paysage propices aux loisirs et à l'activité physique. Les ceintures vertes aident à marquer les frontières avec les zones urbanisées et font en même temps figure de portails menant aux paysages alentours. En tant que corridors de mise en réseau écologiques, elles rendent également service à la biodiversité.

Le PALM 2012 donne une impulsion décisive à la création de parcs supracommunaux présentant de grandes valeurs en ce qui concerne la détente et la nature. Une bonne accessibilité constitue ainsi un des principes les plus importants du nouveau parc de la Blécherette qui se trouve au nord de Lausanne. Une attention particulière est également accordée aux soins à donner aux rives étendues du Léman.

La ville des parcours courts

La ville du futur doit aussi être une ville où les parcours sont courts, pour que tous les habitants puissent trouver le plus près possible de chez eux des espaces ouverts. Cette idée de réseau vaut pour les cheminements piétonniers et cyclistes, mais aussi pour les transports publics. Le projet d'agglomération protège de manière efficace les nombreux espaces agricoles et vinicoles qui se trouvent aux alentours (et en partie à l'intérieur) du milieu bâti.

Les différentes mesures d'aménagement se répartissent sur huit zones de développement et se réaliseront en trois étapes allant jusqu'à 2030. Le canton met à disposition des moyens pour la mise en œuvre et le projet est également soutenu par la Confédération. Les outils de planification sont toujours utilisés au niveau le plus adapté – cantonal, régional, (inter)communal – en principe le plus près possible des personnes concernées et des acteurs compétents, avec lesquels il s'agit de cultiver un dialogue et la transparence.

Points de repère: projets d'agglomération

→ Existe-t-il une coordination entre l'utilisation agricole et les espaces ouverts publics?

→ Le concept de circulation régional englobe-t-il autant le trafic individuel motorisé (TIM) que les transports publics ainsi que les modes doux (cheminements piétonniers et cyclistes attractifs)? A-t-on pris en compte la modération du trafic?

→ Les mesures sont-elles adaptées aux objectifs de développement de l'urbanisation?

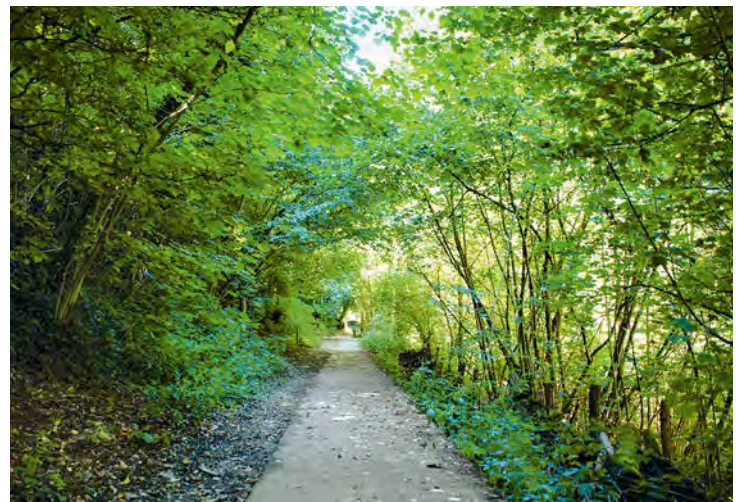
→ Les mesures mènent-elles à une amélioration globale de la circulation à l'échelle de l'agglomération?

Le projet d'agglomération du Grand Genève

L'agglomération franco-valdo-genevoise prévoit une augmentation de la population de plus de 200'000 personnes jusqu'en 2030. A cette date, elle comptera plus d'un million d'habitants. La protection du paysage et de la biodiversité font partie des points principaux du projet. Cela signifie, entre autres, qu'il s'agit de créer des corridors reliés entre eux le long des cours d'eau ou encore de préserver des zones agricoles de haute valeur, mais aussi de promouvoir les voies de circulation pour les piétons et les cyclistes.



La ville du futur sera une ville
des courts parcours.



Le développement des espaces ouverts augmente la qualité
de vie et renforce le sentiment d'identification par rapport
à son propre environnement (Photos: Projet d'agglomération
Lausanne-Morges)

Plaine de Magadino: le parc résiste à la pression de l'urbanisation

Préserver et développer à grande échelle la nature, les activités de détente et l'agriculture

La plaine de Magadino est située entre les agglomérations de Locarno et de Bellinzona dans le canton du Tessin. Avec ses plus de 30'000 habitants, la plaine constitue une mosaïque riche en contrastes entre ville et campagne, zones bâties, surfaces agricoles et vestiges d'un ancien paysage de marais. Jusqu'ici, les espaces construits ont fortement augmenté dans la plaine de Magadino, car la région s'avère très attractive pour l'industrie. Au contraire des montagnes situées aux alentours, la zone est plate et facilement accessible. Une autre de ses particularités est l'importance qu'y revêt l'agriculture. En effet, environ 50% de sa surface est utilisée par des terres agricoles.

Dans les années 1990, dans le but d'y améliorer la qualité de l'environnement, le canton du Tessin a décidé de restructurer la plaine de Magadino. Un élément de cette restructuration a été la création du parc d'agglomération. En 2005, le projet a été ancré dans le plan directeur, respectivement dans les fiches régionales spécifiques. Le parc s'étend sur les deux rives du Tessin. Il occupe un peu plus de la moitié de la plaine avec ses 2350 hectares.

Préserver les surfaces ouvertes dans le parc de la plaine de Magadino

Le but du parc est de préserver les espaces ouverts existants et de mettre en valeur le paysage. Cela représente un pas significatif face à la grande pression économique exercée. 70% de la surface du parc est agricole. Le reste est constitué d'un site protégé (dans le secteur de l'embouchure du Tessin), de surfaces bâties (avec l'aéroport de Locarno) ainsi que d'installations publiques. Au niveau de la mise en œuvre, cela signifie qu'aucune nouvelle zone à bâtir n'est autorisée aujourd'hui dans le parc de la plaine de Magadino. En dehors des zones à bâtir, il est seulement permis de construire si l'installation est utilisée pour l'agriculture ou pour soigner les biotopes.

Le parc deviendra un parc naturel périurbain facilement accessible en transports publics. Des chemins piétonniers, cyclistes ainsi que des pistes pour les chevaux y seront aménagés, alors que les rues secondaires seront si possible libérées du trafic. Les véhicules agricoles peuvent sans autre continuer à se déplacer sans limitations dans la plaine. Les milieux naturels doivent par ailleurs être protégés et entretenus à l'intérieur comme à l'extérieur des zones agricoles, par exemple grâce à la création de haies.

Le parc d'agglomération de la plaine de Magadino s'étend sur un territoire de 10 communes et est ancré dans le plan d'affectation cantonal. Il est essentiel que tous les groupes d'intérêt soutiennent le projet, pour permettre la collaboration entre l'agriculture et les autres utilisations. La population a également participé au processus. Une consultation publique a eu lieu quand le parc a été ancré dans le plan directeur cantonal et le plan d'affectation.

Points de repère: parc d'agglomération

- Quels grands espaces paysagers sont sous la pression de l'urbanisation?
- Quelles mesures permettent de les préserver et de les mettre en valeur?
- Existe-t-il, à l'échelle de la région ou du canton, un organisme susceptible de mener le processus de planification nécessaire (conception directrice supracommunale) en intégrant la population?
- Les bases nécessaires sont-elles disponibles et suffisantes?
- Est-ce que la conception directrice régionale disposera d'un caractère contraignant, par son inscription dans des instruments de planification (plan directeur et d'affectation), ou au moyen de contrats?



Septante pourcent de la surface du parc de la plaine de Magadino est territoire agricole.
(Photo: Giosanna Crivelli)

Les espaces ouverts, donc non bâtis, sont essentiels pour la qualité de vie de la population. Les usagers des villes et des agglomérations occupent toujours plus d'espace. Il est d'autant plus important de préserver et de développer les zones destinées au délassément, à l'activité physique et à la nature. Cette publication montre des manières d'y parvenir à l'aide d'exemples de toute la Suisse.

